

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	Express-Poste.	6 — 36 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Marseille, mardi, 17 juin. — Le paquebot des
messageries impériales, *l'Indus*, vient d'arriver,
apportant des nouvelles de Constantinople du 9
juin.

Moukhlis-Pacha, fils du prince Stourdza, a été dé-
finitivement admis comme membre de la commission
chargée de fixer la nouvelle délimitation des fron-
tières de Bessarabie.

Les nouvelles de Crimée du 7, portent que le gé-
néral Gough a distribué aux généraux et chefs des
armées française et anglaise les décorations de l'or-
dre du Bain, qui leur ont été octroyées par la reine
Victoria.

Le 1^{er} corps de l'armée française est complète-
ment embarqué, le 3^e fait ses préparatifs de départ ;
un agent consulaire français a été laissé à Eupatoria.

Les nouvelles d'Asie nous apprennent que dans
les environs de Brouse la récolte des céréales se
présente sous les plus belles apparences, celle de
la soie également.

Les nouvelles de Ténéos portent que le fils de
l'agent de France en ce pays a été assassiné.

(Peytral.)

Athènes, 11 juin. — A la suite des brigandages
commis sur la route du Pirée, le gouvernement a
ordonné une enquête qui a mis l'autorité sur la trace
de relations qui paraissent exister entre les brigands
et différents personnages d'Athènes; le ministère,
indigné, est bien décidé à punir les coupables.

(Peytral.)

Marseille, mardi soir 17 juin. — *L'Indus* arrive
avec des nouvelles de Constantinople du 9 juin.

Une dépêche de Galatz annonce que les conféra-
nces avec les Russes sont commencées pour la recti-
fication des frontières de Bessarabie.

Le *Journal de Constantinople* dit, sans toutefois
garantir le fait, que les Russes ont détruit les forti-
fications de Bayazid avant de restituer cette place.

Le conseil d'Etat insiste, à propos du recrutement
des chrétiens, pour que le recrutement soit rem-
placé par un impôt en argent à cause des embarras
du trésor.

Balaclava devait être évacué le 15 juin.
Une commission mixte s'occupe des moyens d'as-
surer un passage gratuit aux négociants ruinés,
mais elle s'opposera à leur fuite.

Les nouvelles d'Athènes sont du 11 : le *Moniteur
grec* dit qu'il n'est pas vrai que lord Palmerston ait
été brûlé en effigie. Le *Morning-Post* a encore une
fois, en cette occasion, été trompé par son cor-
respondant. — Havas.

Madrid, 16 juin. — Les cortès ont rejeté, à la
majorité de 14 voix contre 11, le vote de censure
que les démocrates avaient proposé contre le gé-
néral O'Donnell.

Les défenseurs de la reine Marie-Christine ont
résolu d'attendre des instructions. — Havas.

Madrid, 17 juin. — A la fin du mois seront émi-
ses des actions de Crédit mobilier.

On espère des récoltes meilleures qu'on ne l'a-
vait pensé.

Il n'est pas question de crise ministérielle. —
Havas.

Hambourg, le 18 juin. — Depuis que le traité
est expiré le *Sarabriam*, qui est le premier navire
américain arrivé de la Baltique à Elsenaur, pour se
rendre à New-York, a été forcé de payer les droits
du Sund.

Le capitaine Gellerson a officiellement protesté.
— Havas.

FAITS DIVERS.

Nous recevons, dit la *Patrie*, de M. Adolphe
Dumas la lettre suivante, à la date du 4 juin, qui
renferme des détails intéressants sur le voyage de
l'Empereur dans le Midi :

Monsieur le rédacteur,

Les journaux de Paris dans trois jours, et l'his-
toire de France dans des siècles, raconteront le
voyage que l'Empereur vient d'accomplir au mi-
lieu des désastres de la Provence, et l'admiration
étonnée des Provençaux pour un aussi grand carac-
tère et un aussi grand cœur.

Je suis témoin oculaire de tout cet enthousiasme

— Mais je ne vise qu'à cela, Madame, répondit en
soupirant à fond l'ancien homme d'affaires.

— Vous voyez que cela peut durer des années. Quel
rôle aurez-vous dans ce débat où une femme va se trou-
ver entre un acte de décès et un acte de mariage, entre
un revenant et un prétendant ?

— C'est vrai, dit M. Vanneau tout pensif.

— Puis il y a un autre danger, si le revenant vous
cherchait querelle, au cas où votre insistance à lui en-
lever la femme qu'il prétend être à lui lui paraîtrait indis-
crète ? Songez que vous n'êtes pas mari, mais prétendant,
tandis qu'il paraît plus avancé que vous.

— Bah ! je ne suis pas obligé de me mettre à sa discrè-
tion ?

— Mais votre tranquillité ?

— Elle est menacée, c'est vrai.

— Ajoutez encore cette circonstance, c'est que même
en faisant convaincre votre homme d'imposture, vous
n'empêchez pas qu'on glose ; vous ne pouvez vous op-
poser à ce qu'il se montre, à ce qu'il entretienne, sans
danger, une fable qui vous donnera l'air d'une curio-
sité.

M. Vanneau réfléchissait, et malgré son esprit antipa-
thique au merveilleux, il semblait presque convaincu.

Son interlocutrice lui porta un dernier coup.

— En tout cas, Monsieur, vous êtes contraint de
faire dépendre votre mariage d'un jugement qui se pro-

qui veille sur les portes des maisons une partie de
la nuit pour s'entretenir de cette apparition,
comme d'une légende. En attendant un récit plus
long, permettez-moi d'attester ce qu'on dit, ce que
j'entends et ce que vois.

Je le dois à mes chers et malheureux compa-
triotés d'Avignon, de Tarascon et d'Arles, qui ont
besoin d'une voix pour dire à l'Empereur leur re-
connaissance, qui va jusqu'à l'exaltation la plus
extraordinaire.

Vous savez nos malheurs, si vous n'en savez pas
encore le nombre. L'Empereur a quitté les Tuile-
ries, à ce qu'il paraît, dimanche matin, avec un
frac militaire, un sabre au ceinturon, un képi d'of-
ficier, et sa suite, composée de six personnes.
Voilà le grand monarque qui vient de faire la
guerre d'Orient et la paix religieuse et politique
du monde.

L'Empereur est, à Paris, Napoléon III, la tête
des conseils de l'Europe ; tout le monde l'a vu à
l'œuvre.

Mais nous ne l'avons pas vu, comme à Lyon, à
cheval et dans l'eau jusqu'à la ceinture, donnant la
main pleine d'affection et pleine d'or à des femmes
et à des enfants bloqués dans leurs maisons, et qui
lui tendent la main des fenêtres.

Nous ne l'avons pas vu, comme à Avignon,
dans une barque, avec M^{er}, le maire et un rameur,
pour ne pas trop charger l'embarcation, parcour-
rant les rues les plus petites, les plus populeuses
et les plus pauvres, et dirigeant lui-même les dis-
tributions et le sauvetage.

Nous ne l'avons pas vu, comme à Tarascon, et
dans la campagne submergée, au milieu d'un bi-
vouac de paysans réfugiés avec leurs familles au
pied des Alpes, vidant ses poches et ses mains, à
côté de la marmite de ces braves cultivateurs, hier
riches fermiers, et ce matin à l'état de bohémiens.

Quand il est arrivé là, devant cette nappe d'eau
qui s'étend jusqu'à Arles, et devant cette belle
vallée de Tarascon, dont on ne voyait plus que la
cime des arbres, il n'a pas dit un seul mot, tant il
était consterné. « Il a joint les deux mains, me dit
une bonne femme, et il a fait : O mon Dieu ! »

FEUILLETON

LE Puits DU DIABLE.

(Suite et fin.)

— Vous savez pourtant que des actes et une déclara-
tion des chasseurs de chamois constatent la chute mor-
telle de M. Forestier dans le *Puits du Diable*, près de
Blatten, en Suisse.

— Je ne dis pas le contraire.

— Ah ça M. Forestier ne peut être mort et vivant :
Madame a-t-elle trouvé Monsieur en défaut ? dit l'adjoint.

— Monsieur m'a parlé de sa famille avec des détails
que j'avais moi-même oubliés, répondit en hésitant la
jolie veuve qui s'associait décidément aux mystificateurs.

— Tirez-vous-en comme vous pourrez, Monsieur Van-
neau, dit l'adjoint dépité. Je comprends les scrupules de
M^{me} Forestier. Votre mariage est forcément subordonné
à une enquête en Suisse, à des actes de notoriété ; il y a
l'étoffe d'un procès civil du plus vif intérêt dans tout
ceci.

— M^{me} de Vatteville tira M. Vanneau à l'écart.

— Si vous y consentiez, dit-elle, les choses seraient
bien vite éclaircies.

— A quoi faut-il que je consente, répondit M. Van-
neau abasourdi.

— A dénouer la complication.

duira au milieu d'un énorme scandale. Vous seriez bien
hardi et bien amoureux de vous mettre à la discrétion de
tant d'événements.

— Sans doute, tout cela est fort sensé, répliqua M.
Vanneau convaincu, mais un reste de respect humain lui
suggéra une objection :

— Qu'en pensera M^{me} Forestier ?

M^{me} de Vatteville le regarda avec une compassion mé-
lée d'étonnement.

— Pour un homme habile, vous êtes peu clairvoyant,
Monsieur, dit-elle.

— En effet, répondit le prétendu comme si on venait
de lui enlever un bandeau de dessus les yeux. M^{me} Fores-
tier hésite bien à prendre un parti.

— J'aurais peur, à votre place, qu'elle ne vit pas le
portrait d'un trop mauvais œil.

M. Vanneau ne répondit rien. Déjà trop humilié de la
scène du matin, il se souciait médiocrement du rôle de
paladin qui lui tombait dans le cas d'une poursuite,
d'autant plus que le tournoi judiciaire devait se prolonger,
si le prétendant persistait. Cette réflexion aboutis-
sait à un point d'interrogation inquiétant : Quelle en se-
rait l'issue ?

M. Vanneau congédia l'adjoint, le garde, et fit évacuer
la cour aux curieux. Il s'était décidé. S'approchant avec
une politesse qui ne prétendait pas à la chaleur, il salua
M^{me} Forestier.

Il était encore séparé de Tarascon par une lieue d'eau, de mûriers à fleur d'eau, de granges ruinées, et qui apparaissaient à la surface comme autant d'écueils; il a sauté (c'est le mot) dans un batelet comme un soldat de marine, et ne voulait que le batelier. Six hommes des cent-gardes étaient à terre et voulaient le suivre; l'Empereur a levé la main et montré trois doigts ouverts; ce qui voulait dire qu'il n'y avait de place que pour trois. C'est ainsi qu'est parti l'Empereur au secours de Tarascon et d'Arles, à travers les courants d'eau et une forêt d'arbres.

Ce matin mercredi, on l'attendait à son retour et au même endroit. Le même batelet l'a ramené et cette fois le batelier l'a chargé sur ses épaules, comme il eût fait de son fils ou de son père, et l'a porté ainsi, passant dans l'eau et la terre détrempée, jusque sur le chemin de fer, aux cris de joie de toute une population qui admirait un dévouement qui va jusque-là.

Vous saurez ce qui se sera passé à son retour à Avignon et à Lyon, je l'ignore. Mais ce que je puis affirmer, c'est que l'Empereur vient de faire avec le Midi un grand pacte d'affection et d'amour, et je le signe comme témoin. Ce n'est pas moi qui vous l'écris, c'est toute la Provence enthousiasmée, et je suis bien heureux d'être son historiographe.

Agrérez, etc. Adolphe DUMAS.
Tarascon, 4 juin 1856.

— Dans le courant de la dernière quinzaine d'avril, Charlemagne Bayard, peintre à Carlepont (Oise), rencontra aux hameaux de Hulleux un chien à allure suspecte, dont il voulut se garer; mais l'animal se jeta sur lui et le mordit fortement à la lèvre supérieure.

Ignorant que le chien était atteint d'hydrophobie, Bayard négligea de cautériser sa plaie. Le 3 de ce mois, il fut pris d'accès de fièvre violente qui augmentèrent chaque jour. Ce fut en vain qu'un médecin lui prodigua des soins: il refusa toute boisson et toute nourriture, et le 7 de ce mois il succomba à la suite d'un violent accès de rage. Le chien a été tué dans la commune de Cuts.

L'infortuné Bayard n'avait que vingt-six ans. Marié depuis quelques années, il laisse deux enfants en bas âge. (Journal de l'Oise.)

— On lit dans le feuilleton scientifique de la Presse, sous la signature Louis Figuier.

« Pour conserver les vêtements et les porter frais deux fois plus longtemps, il ne s'agit que de substituer l'éponge à la brosse pour les nettoyer. C'est ce qu'a reconnu l'élégant M. D. H..., de Bruxelles, qui, après s'être assuré que l'habit ne sert guère qu'à nettoyer la brosse et la brosse à salir l'habit, a imaginé de consacrer l'éponge au nettoyage des vêtements, et va, grâce à l'exposition d'économie domestique, faire jouir l'univers de sa découverte. Voici la note de M. Jobard.

» M. D. H..., a remarqué, dit M. Jobard, que la brosse ramassait la graisse des taches de suif ou de bougie, du collet et des manches d'un habit pour la reporter sur les plis des pantalons surtout, où elle se nettoie aux dépens de l'étoffe, comme chacun

peut s'en convaincre en frottant une brosse sur du papier blanc au bord d'une table. Vos brosses une fois empoisonnées de graisse (surtout quand les servantes s'en servent pour lisser leurs cheveux couverts de suif ou de beurre rance), vos habits sont perdus; mieux vaudrait se borner à les battre seulement à la vergette que d'en approcher une telle brosse. Mais si vous prenez une éponge bien lavée, dont vous faites sortir l'eau, en la pressant à plusieurs reprises dans une serviette, et si vous la passez sur les habits dans le sens des poils, l'éponge enlève complètement la poussière du drap, du velours, de la soie et du chapeau. Le peu d'humidité qu'elle conserve dissout les taches de nature délébile, telles que la boue, la salive, le sucre, les confitures et beaucoup d'autres éclaboussures culinaires que la brosse ne peut enlever sans arracher le poil et sans substituer une large teinte grasse à la petite tache maigre.

» Une éponge d'un franc, d'un grain moyen, grosse comme les deux poings, qui peut rendre une infinité d'autres services, suffit pour remplacer toutes les brosses du monde, qu'il faut absolument éloigner de la brosse à cheveux si vous ne voulez pas que les servantes les plantent l'une dans l'autre. »

INCENDIE DU BALEINIER L'ASIA.

On a sommairement annoncé la nouvelle de la perte de l'Asia, capitaine Morin, baleinier, par suite d'un incendie qui s'était déclaré à bord. Les journaux américains que nous recevons par le Fulton nous apportent sur ce sinistre des détails circonstanciés.

L'Asia se trouvant, le 31 janvier, dans le port d'Apra (Iles Mariannes), a pris feu dans la nuit; à une heure du matin, deux barils de poudre ont fait explosion et détruit l'arrière du navire qui a sombré aussitôt. Une enquête a eu lieu à la demande de l'autorité; voici les faits qui résultent de la déposition du capitaine :

« Le 30 janvier dernier, à deux heures et demie de l'après-midi, le capitaine quitta son navire pour aller coucher à terre. En partant, il ferma à clef les écoutilles de la Sainte-Barbe, et il emporta la clef avec lui. Le lendemain, lorsqu'il voulut se rendre à bord, il apprit la perte de son navire. Le second pilote lui déclara que deux heures après que lui, capitaine, eût quitté le navire, ayant besoin d'huile pour peinture, il ordonna au quatrième pilote d'ouvrir les écoutilles et de prendre cette huile, ce qui fut exécuté. A neuf heures du soir tout était parfaitement tranquille, il n'y avait ni lumière ni feu à bord, il alla dormir dans sa cabine. Entre onze heures et onze heures et demie, le deuxième pilote se réveilla, monta sur la dunette et mangea une orange; il sentit alors une odeur de brûlure, mais après un instant d'examen, il crut que cette odeur provenait de l'écorce de l'orange. Il descendit donc et alla de nouveau se coucher. Peu après une odeur de fumée provoqua encore son attention, et il vit de la fumée sortir de l'écoutille de la Sainte-Barbe. Il monta sur le pont et demanda qui était de quart. On lui répondit que c'était le troisième pilote. Il remarqua en effet celui-ci couché sur l'avant du na-

vire. On réveilla aussitôt tout le monde, et ordre fut donné par le second de découvrir les écoutilles de la Sainte-Barbe, d'où une longue colonne de fumée s'échappa. Le second s'étant rappelé qu'il y avait là de la poudre, fit retirer tout le monde, et peu après deux barils firent explosion, détruisant l'arrière du navire, qui sombra aussitôt.

» Sans pouvoir préciser si ce sinistre est dû à la malveillance, le capitaine a déclaré, toutefois, qu'il avait des soupçons sur le troisième pilote, auquel il avait refusé son congé, son contrat n'étant pas expiré. Lors de ce refus, ce pilote dit au capitaine qu'il arriverait malheur à son navire.

» Le capitaine, le médecin et quelques autres marins de l'Asia, arrivés du 26 avril à San-Francisco, à bord du Dover, s'étaient embarqués pour être rapatriés à bord du navire français le Château-Palmer, qui s'est perdu lui-même à sa sortie du port de San-Francisco.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la correspondance parisienne de l'Emancipation :

« Il convient de bien préciser la portée du rôle de la France dans le différend qui s'est élevé entre l'Espagne et le Mexique. Ce n'est pas une médiation dans le sens que la diplomatie attache à ce mot, qui a été offerte par la France à l'Espagne, et que l'Espagne vient d'accepter: c'est un concours à titre officieux, et l'on espère que ce bon office suffira à aplairir les difficultés. »

Londres, 18 juin. — Le Times annonce, dans sa troisième édition, que la convention démocratique, réunie à Cincinnati (Etats-Unis), a désigné, comme ses candidats à la présidence et la vice-présidence de l'Union américaine, en remplacement du général Pierce et du vice-président actuel, MM. Buchanan et Breckenridge. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'Empereur, dans sa sollicitude constante pour nos malheureux inondés, a envoyé son aide-de-camp, M. le général baron de Béville, dans les communes que Sa Majesté n'avait pu visiter elle-même, pour, en son nom, apporter aux populations des paroles de consolation et des témoignages de sa libéralité.

M. le baron de Béville, accompagné de M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, a parcouru hier les communes inondées. Après s'être entretenu avec les MM. maires ou adjoints des désastres causés par l'inondation et des besoins qui en étaient la triste conséquence, il a remis ou fait remettre à ces magistrats des sommes destinées à soulager les misères les plus grandes.

L'aide-de camp de l'Empereur a daigné adresser aux pauvres habitants de notre vallée de bonnes et affectueuses paroles qui les ont pénétrés de reconnaissance envers Leurs Majestés Impériales toujours si compatissantes aux malheurs de leurs sujets.

LES VIOLETTES DE PARME.

CHAPITRE I^{er}.

UNE BONNE ŒUVRE.

Un jour du mois de mars de l'année dernière, un groupe de promeneurs s'avancait gaiement dans l'une des allées latérales des Champs-Élysées, du côté du Cours-la-Reine.

Ce jour-là, le souffle irritant des bises printanières avait cédé l'espace à cette vapeur tiède qui dilate les bourgeons et semble faire éclore les promeneurs. Les ramifications des arbres et leurs brindilles passaient des teintes brunes de l'hiver à ces nuances vert-pourpre, avant-coureurs de la feuillaison. Quelques marronniers devançant l'avènement du printemps, déployaient leurs éventails aux sollicitations de l'atmosphère.

Or, du côté du Cours-la-Reine il y avait, entre autres, quatre personnes qui venaient jouir du spectacle des riantes promesses que le soleil envoyait à la terre. Ces quatre personnes étaient M. Sardon, sa femme, M. Lionel de Rollebois et M^{lle} Andrée Gobert.

M. Sardon, de la maison Sardon, Lourmel et compagnie, de Beauvais, dirigeait à Paris un vaste commerce de tapis, élevé à la hauteur de celui des meilleures fabriques d'Aubusson. C'était un homme actif, malgré ses 38 ans, et qui n'aspirait nullement à ce que la plupart des négociants appellent: se retirer des affaires. M. Sardon aimait l'industrie, les transactions, le mouvement. Il était né pour le négoce comme d'autres sem-

M. Vanneau, prétextant une affaire, esquiva les curieux qui se rabattaient vers lui, en retournant dans le département de la Marne.

Réflexions faites, il trouva que M^{me} de Vatteville était de bon conseil. Il en vint même à redouter que M^{me} Forestier ne le constituât en champion de ses intérêts et lui donnât un rôle dans un procès appelé à devenir célèbre. La beauté et les qualités de la veuve constituant la meilleure part des avantages qu'elle offrait, l'homme d'affaires ne regretta pas trop, à cause des inconvénients, d'avoir manqué son mariage. Il finit par croire à un trait d'originalité du premier mari, et il ne songea pas sans frémir au personnage qu'il eût été exposé à jouer si M. Forestier fût arrivé moins à propos.

Il ne sut que plus tard la substitution de personne, mais il n'avait plus le droit de s'en plaindre, car il s'était hâté d'épouser de son côté la veuve d'un riche droguiste de la rue des Lombards.

Au printemps suivant, les perplexités revinrent, la veuve reparut en compagnie de celui qui avait causé la rumeur sur laquelle Suresnes avait vécu pendant une année. Pendant longtemps, M. Forestier fut regardé comme une espèce de vampire.

Seulement, en le voyant sédentaire, rangé, attentif, en constatant la parfaite intelligence et l'amour qui semblait régner dans ce ménage quasi-posthume, plus d'une femme se prit à désirer que son mari fit un pèlerinage au miraculeux Puits du Diable. AMÉDÉE AUFAYRE.

Il n'est pas convenable, dit-il, que je m'occupe directement des suites de cette affaire; j'y ait trop d'intérêt; mais mon concours et mes conseils vous seront toujours acquis.

La phraséologie hyperbolique du prétendu s'était fort élaguée.

— Je crois que vous avez raison, dit en rougissant M^{me} Forestier, pendant que le créole laissait rayonner un regard de joie et M^{me} de Vatteville un sourire narquois; il est mieux que je prenne un parti après mûre réflexion; en dehors de toute influence.

M. Vanneau salua profondément et se retira fort échanté de sa propre prudence.

— Prétendant le matin, démissionnaire le soir, M. Vanneau porte le deuil de sa noce sans changer d'habit, murmura M^{me} de Vatteville en voyant le gros prétendu s'éloigner.

Le bruit du retour miraculeux de M. Forestier s'était promptement répandu à Suresnes. On vint de tous côtés et sous différents prétextes, d'abord pour connaître les suites de l'aventure, puis un peu pour jouir de la déconvenue de la veuve, car il entre toujours quelque malveillance dans la curiosité.

La veuve avait prévu tout cela. Dès le soir même de l'événement, elle avait quitté sa maison de campagne.

On sut seulement qu'outre M^{me} de Vatteville, M^{me} Forestier était accompagnée du revenant. Cette particularité donna beaucoup de crédit à l'opinion qui penchait pour la résurrection.

Il vient d'être décidé par M. le Ministre que le produit des souscriptions pour secours aux victimes des inondations, recueillies dans les départements qui ont eu particulièrement à souffrir du fléau, ne serait pas centralisé au trésor et qu'il resterait affecté à ces mêmes départements.

Par décret impérial du 14 juin, rendu sur la proposition du Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, a été promu dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques.

Notre compatriote M. Passedoit, qui avait exposé au concours agricole universel de Paris, a obtenu le 2^e prix pour sa machine à battre mobile ou non mobile, à manège ou à vapeur, n'exigeant que la force d'un ou de deux chevaux.

Cette machine est tout en fer ou en fonte; le batteur a des barres obliques, ce qui permet de ne pas briser la paille. Cet appareil bat toutes les céréales, son contre-batteur étant mobile. Le manège fait trois tours à la minute et permet au batteur d'avoir une vitesse de 1,150 tours. Cette machine n'a pas de tarare, mais on peut lui en adapter un.

Tels sont sommairement les avantages de cette machine; elle a fait l'admiration du jury, et a valu à son auteur de nombreuses félicitations.

Nous sommes heureux de voir M. Passedoit recueillir les fruits de son travail et de son dévouement, nous sommes convaincu qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne voie, et qu'il continuera à perfectionner de plus en plus les diverses machines agricoles qu'il confectionne.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

5^e Liste.

SOUS-PRÉFECTURE.

M. Richard, procureur impérial,	100 fr.
M. Corbin, substitut du procureur impérial,	40
M. J. Guénois,	3

RECETTE PARTICULIÈRE.

M ^{me} veuve Franchet,	100
Commune d'Ambillou,	404 35

MAIRIE DE SAUMUR.

M. Gauron, Charles, négociant,	100
M. Gauron, Alphonse,	20
Collège de Saumur (le principal, les professeurs et les élèves),	170

BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Baillergeau, juge,	40
-----------------------	----

Nous annonçons il y a huit jours que la grêle avait exercé ses ravages sur les communes de Moulherne et de Vernantes, mais que nous manquions de renseignements sur l'étendue du sinistre.

Voici les nouveaux détails que nous adresse notre correspondant. Ce n'est pas seulement sur ces deux communes que la grêle est tombée. Après avoir ravagé les communes de Moulherne et de Vernantes, ainsi que de Vernail-le-Fourier, l'orage s'est porté sur les communes de Chavaignes, Lasse et Geneteil faisant partie du canton de Noyant, et

blent prédestinés aux arts, aux sciences et à la guerre. Il n'avait jamais fait les calculs étroits des gens qui, subissant leur profession, au lieu de l'aimer, limitent par avance le chiffre de leur liquidation, et datent l'époque de leur retraite à la façon des vieux officiers pour lesquels l'avancement n'a plus de perspectives et qui sont pressés de quitter le régiment pour cultiver des tulipes ou greffer des rosiers. Il était de la race de ces marchands d'autrefois qui n'abdiquaient qu'avec la vie la direction de leurs comptoirs. Fier de sa position et jaloux de son autorité dans l'acceptation honorable des mots, M. Sardon était d'ailleurs d'un abord facile, et d'une grande rondeur en relations comme en affaires. Ses qualités n'étaient cependant pas exclusives de prudence. Sa prudence était même doublée de cette finesse qu'aigüise la pratique des gens et des choses. Tout cela, établi sur un fond d'honnêteté incontestable, faisait de M. Sardon un négociant estimé.

Quant à sa femme, elle était pour lui un conseiller et un second. M^{me} Sardon, née Victorine Plantier, venait en droite ligne de la rue des Lombards, où son père avait exploité un commerce de droguerie, que des événements imprévus avaient empêché de réussir. Le temps avait manqué au petit Plantier, comme on dit dans le quartier, pour contraindre la fortune à se mettre du côté de l'intelligence et du travail. Mais dans l'intervalle, Firmin Sardon, alors simple commis, avait demandé et obtenu la main de M^{me} Plantier. La rapidité de sa marche dans le commerce avait consolé son beau-père dans son propre insuccès.

ces communes n'ont pas moins souffert que les autres; les champs qui ont été frappés sont totalement dépourvus de leurs récoltes.

Ainsi, comme on voit, notre pauvre département se trouve cette année doublement maltraité, puisqu'à la suite de l'inondation vient se joindre la grêle qui détruit dans un instant toutes les ressources des cultivateurs atteints par le fléau et qui sont aussi dignes d'intérêt que les malheureux inondés. Aussi espérons nous que le gouvernement dans sa sollicitude et la charité publique leur viendront en aide; c'est un devoir. (Union de l'Ouest.)

M. le Préfet est rentré hier soir de sa tournée, dans le Val, aux bords de la Loire et de l'Aothion, où il a vu MM. les Maires prévenus de son passage, une grande partie des populations, et où il a conféré des moyens de hâter la réparation des désastres des inondations, en prenant les mesures d'assainissement utiles, en s'occupant de faire relever le plus vite possible les maisons abattues, de se préparer, à mesure que les eaux vont se retirer, au réensemencement, à la culture des terres de notre belle vallée.

M. le Préfet a pu constater que les travaux entrepris par la compagnie du chemin de fer, d'accord avec ceux de l'Etat, pour arrêter l'eau, à la rupture de La Chapelle, étaient poussés avec la plus grande activité, et avec un complet succès; que plus de 300 ouvriers étaient employés, que 100 autres étaient attendus, que des locomotives allaient arriver à l'instant même, et du côté de Saumur, et du côté de Tours par un chemin spécial de service allant jusqu'aux travaux, ces locomotives amenant des trains chargés de masses de pierres, que des remorqueurs de la Loire en apportaient d'un autre côté par le fleuve, que déjà un très-grand approvisionnement était sur place et fermait la digue au-dessus de l'eau; que la ligne de pieux était enfoncée dans toute la brèche, que plus de 15,000 sacs à terre étaient déjà là, préparés, et prêts à être jetés dans le fleuve en avant des pieux et des tuffeaux pour arrêter complètement l'inondation.

On a la certitude enfin que le cours de l'eau dans la Vallée qui va aller en diminuant, sera entièrement arrêté à la fin de la semaine peut-être, ou pour le moins dans les deux ou trois premiers jours de la semaine prochaine, nous en recevons et nous en énonçons l'espérance avec une vive satisfaction. (Union.)

LA CAUSE DES INONDATIONS DE LA LOIRE, D'APRÈS UN MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ORLÉANS.

Les archives de la Cour impériale d'Orléans, dans les liasses qui ont appartenu au greffe de la justice des grandes et petites chaussées, c'est-à-dire de la justice de l'Hôtel-de-Ville, ont conservé deux documents d'une véritable importance à cet égard. Leur authenticité est incontestable. Après les inondations qui ont signalé les années 1707, 1709, 1710 et 1711, la municipalité d'Orléans se mit en rapport avec toutes les municipalités des villes du littoral de la Loire pour rechercher la cause de ces phénomènes se succédant avec une aussi funeste persévérance. Les renseignements obtenus, elle présenta un mémoire au Roi, qui le renvoya au contrôleur

général des finances. Le premier de ces documents est le mémoire présenté au Roi; il est ainsi conçu:

« La plaine du Forez a douze lieues de longueur, et deux, trois, quatre et cinq de largeur. Elle est le dépôt de toutes les eaux de la Loire qui viennent depuis sa source, entre les montagnes, jusqu'à St-Rambert. Celles des montagnes du Forez, dont elle est entourée, y tombent pareillement; et neuf rivières, entre lesquelles est le nommé Lignon, y affluent; ces neuf rivières tirent leurs eaux des plus éloignées montagnes. Dans les grandes crues, cette plaine devient pour ainsi dire une mer. La nature avait pourvu à la conservation des pays situés depuis Roanne jusqu'à Nantes. Cette prodigieuse quantité d'eaux ramassées dans la plaine du Forez y était ci-devant retenue comme dans un étang, et n'en coulait que peu à peu et successivement entre les montagnes dans lesquelles passe la rivière de Loire, à l'extrémité de ladite plaine. Elle était resserrée entre ces montagnes, qui ont cinq à six lieues de longueur; elle ne coulait que difficilement entre les rochers qui servaient de digues, et était retardée par plusieurs écluses ou retenues qui servaient à conduire l'eau aux moulins situés sur ce canal.

» Il passe présentement plus d'eau en vingt-quatre heures qu'il n'en passait en trois jours, en moins de temps avec plus de rapidité.

» Il est à remarquer que les ouvrages faits pour la nouvelle navigation ont été finis en 1706, les fréquents débordements de la Loire ont commencé en 1707 et continué quatre fois consécutives jusqu'au mois de novembre dernier. Homme vivant n'avait jamais vu de pareils débordements avant l'an 1707. Dans la plaine du Forez et dans les montagnes on a remarqué plusieurs fois des crues aussi considérables que celles survenues depuis l'année 1707, sans qu'au-dessous de Roanne jusqu'à Nantes elles aient fait les ravages qui se voient depuis trois ans.

» Depuis l'année 1707, la Loire, dans ses débordements, tombe dans l'Allier dans le temps même que cette rivière est le plus enflée. Avant l'année 1707, la crue de la Loire succédait à celle de l'Allier, et ne tombait au Bec-d'Allier que trois ou quatre jours après que les grandes eaux de cette rivière s'étaient écoulées.

» De tout ce que dessus, il paraît évident que les ouvertures qu'on a faites dans les montagnes du Forez pour l'établissement d'une nouvelle navigation, sont la cause des fréquents débordements de la Loire depuis l'année 1707.

» On peut réparer ce mal, en faisant les digues qui ont été proposées, sans interrompre ni détruire la nouvelle navigation qui a été faite.

Pour la chronique locale et les faits divers: P. GODET.

BOURSE DU 18 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 71 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 25.

BOURSE DU 19 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 70 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93

P. GODET, propriétaire-gérant.

Entre autres incidents de sa carrière industrielle, M. Sardon avait eu quelques rapports d'affaires avec un capitaliste, autrefois intéressé dans la maison Lournel et compagnie dont il était devenu le drapeau. Ce capitaliste, veuf depuis longtemps, et que M. Sardon n'avait connu qu'en qualité de bailleur de fonds, s'appelait Etienne Gobert. En mourant, M. Gobert avait désigné au conseil de famille M. Firmin Sardon, comme étant l'homme auquel devait être déferée la tutelle de sa fille encore en bas-âge. M. Sardon avait accepté les fonctions de tuteur, mais en s'en chargeant, le négociant avait agi d'abord selon ses habitudes d'ordre et de prévoyance, c'est-à-dire qu'il avait exactement constaté l'état de fortune de sa pupille et réglé son éducation sur le chiffre donné par le total. Andrée, placée sous la surveillance affectueuse de M^{me} Sardon, était devenue une belle jeune fille, que le milieu dans lequel elle vivait avait préservée de la vanité et des conséquences de l'oisiveté dans laquelle on élève tant d'héritières. Parmi ces gens affairés, prévoyants, méthodiques, réglés comme leurs livres, sachant compter et comptant tout haut, elle avait exercé de bonne heure son jugement et ses facultés. Son éducation, quoique dirigée en vue d'une position indépendante et qui ne lui imposait que les devoirs de maîtresse de maison, n'avait pas cotoyé impunément le courant de la famille qui remplaçait la sienne. Andrée ne savait pas seulement faire courir ses doigts sur le clavier d'un piano, crayonner un dessin ou piquer un feston, elle savait beaucoup du côté pratique de l'existence. Par amusement, elle avait voulu prendre une

partie du rôle de surveillance et d'action distribué à M^{me} Sardon; cet enfantillage, auquel la brave dame s'était prêtée, avait fini, en devenant une sérieuse habitude, par donner à Andrée des qualités fort rares chez les jeunes filles. Vive, gaie, riieuse, bonne et impressionnable, Andrée était l'âme de la maison Sardon, où tout le monde la chérissait; c'était elle qui intercédait en faveur des employés pris en faute, elle qui savait diriger les gratifications du côté des ménages malaisés, et faire correspondre à propos, une augmentation de ressources à une aggravation de charges. Comme d'ailleurs, depuis plusieurs années, les deux filles du négociant s'étaient mariées dans le Bassigny avec des maîtres de forge associés, Andrée, regardée comme l'enfant de la maison, en avait toutes les prérogatives. Cependant, et à plusieurs reprises, M. et M^{me} Sardon avaient eu des conversations fort animées à l'endroit de la jeune fille, et un jour, après les considérations d'usage en pareille matière, M^{me} Sardon apprit à Andrée qu'il était question pour elle d'un mariage paraissant réunir toutes les conditions désirables. Le prétendu avait un nom recommandable, des manières et une position qui ne pouvaient que flatter celle à laquelle il adressait ses hommages, et contre l'ordinaire (ce qui surtout avait séduit M. Sardon), le futur, désertant le cercle d'oisifs dans lequel s'usent les jeunes filles opulentes, avait engagé une partie de sa fortune dans des affaires industrielles dont le choix réfléchi indiquait un discernement et une expérience tout-à-fait rassurants pour l'administration de la fortune conjugale.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRETON-BATAILLON.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Breton-Bataillon, marchand, demeurant à Saumur, quartier des Ponts, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 537 du Code de Commerce, à se réunir vendredi prochain, 27 juin présent mois, à sept heures et demie très-précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(372) A. DUDOUET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROYER.

Les créanciers de la faillite du sieur Georges Royer, marchand cordonnier, demeurant à Saumur, place de la Bilange, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu vendredi prochain, 27 juin présent mois, à huit heures précises du matin, dans la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(373) A. DUDOUET.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e ROBIN, notaire à Tours, en présence de M^e HURSON, notaire à Channay, Le mardi 22 juillet 1856, heure de midi, sur la mise à prix (réduite) de 115,000 francs,

LA PROPRIÉTÉ DE BOURG-NEUF.

Située communes de Rillé et Channay, canton de Château-la-Vallière, de la contenance de 96 hectares d'un seul tenant, dont un quart en prairies naturelles à deux coupes.

Cette Propriété consiste en maison de maître, jardins bien plantés, vastes bâtiments d'exploitation, allées, cours d'eau, pépinières, prairies naturelles et artificielles, et terres susceptibles de recevoir toute espèce de cultures, plus de 2,000 peupliers de 10 à 15 ans. Une seule enchère adjugera.

On traitera à l'amiable s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser : 1° à M. Anselme LUMINAIS fils, à Rillé;

2° à M^e HURSON, notaire à Channay;

3° à M^e ROBIN, notaire à Tours, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (374)

Etudes de M^{es} DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Deux MAISONS contiguës, situés à Saumur, rue d'Orléans, n^{os} 34 et 36, et ayant issue sur la rue Daillé.

On pourrait disposer ces maisons pour un bel établissement de commerce.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaire; il y aura toutes facilités pour les paiements. (339)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémond.

S'adresser audit notaire. (158)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 juillet 1856, à midi,

UNE MAISON,

Au lieu de la *Rompure*, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Composée d'une chambre à cheminée, cellier, cour et jardin, le tout contenant 3 ares 87 centiares, occupé par le sieur Ferrand.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à la veuve CHENUAU-HARRAULT, au Bois-Barbot, à Saint-Lambert, ou à M^e DION, notaire à Saumur.

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve.

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 juin 1856, à midi,

En totalité ou par parties,

DEUX MORCEAUX DE TERRE,

RANGÉES DE VIGNE,

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Audouin et Fouquet, le chemin de Saumur à Milly, et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 22 juin 1856, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'une MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 53.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire ou au propriétaire, M. Gondrand, épicier, rue d'Orléans. (357)

A CÉDER

De suite ou pour Noël 1856,

L'AUBERGE DU GRAND TURC,

Sur les ponts à Saumur.

Avec ou sans mobilier.

S'adresser à M. GUYOMARD, qui l'occupe, ou à M. MILLOCHEAU-MAFFRAY. (359)

M. SIMON, hoissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

A VENDRE

OU A LOUER

1° Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2° Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

A LOUER

Présentement,

Un APPARTEMENT, rue Saint-Jean, maison Micault-Roy.

S'adresser à M. Roy, coutelier.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o, occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

M. LECOMTE, charcutier, rue de la Tonnelle, désire faire UN APPRENTI. (367)

On demande, pour la Saint-Jean prochaine, un domestique jardinier, pour aller dans une maison bourgeoise peu loin de Saumur.

On désirerait qu'il sût lire et écrire, qu'il eût travaillé de son état depuis plusieurs années et surtout qu'il eût passé l'âge de la conscription.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819 et 6 avril 1848.

Extrait du *Moniteur universel* du 9 mai 1856.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 8 mai courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à quatre milliards soixante-deux millions, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cinquante et un mille quatre cent treize assurés, pour dommages d'incendie, la somme de cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-trois francs quarante trois centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 31 décembre 1855, était de trois millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent sept francs quatre-vingt-quinze centimes, savoir :

Primes réservées pour les risques courants... 1,196,707 95 } 3,196,707 95

Reserve sociale... 2,000,000 » }

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 1856 et années suivantes, dont le montant s'élève à près de 19,000,000 fr.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du deuxième semestre 1855, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre les propriétaires des risques du voisin. Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics, tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent de la Compagnie à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (376)

DIX CENTIMES le numéro rendu à domicile par la Poste.

PARIS et DÉPARTEMENTS :

5 fr. 20 c. PAR AN.

ÉTRANGER : le port en sus.

LA SEMAINE

52 n^{os}

PAR AN contenant la matière de 25 à 30 volumes.

Magasin universel paraissant tous les Dimanches.

HISTOIRE, ROMANS, NOUVELLES, LÉGENDES, VOYAGES, ESQUISSES DE MŒURS, ÉTUDES BIOGRAPHIQUES, TRADUCTIONS, SCIENCES ET ARTS.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

La Semaine paraît tous les dimanches en une feuille très-grand in-8^o, à deux colonnes; chaque numéro, contenant la matière de plus d'un demi volume, est envoyé par la poste, pour dix centimes, dans les départements. — On s'abonne pour une année, ou pour le nombre de numéros que l'on veut. — Jusqu'à concurrence de dix numéros on peut envoyer le prix en timbres-poste. (Toutes lettres non affranchies sont refusées).

Le premier numéro de janvier, contenant le prospectus de la Semaine, est envoyé gratis, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Les demandes d'abonnement, accompagnées d'un mandat sur la Poste, doivent être adressées franco à M. le Directeur de la Semaine, RUE SAINTE-ANNE, 55, A PARIS.